

# ALLOCATION

## ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES

### Année scolaire 2023-2024

## ÉTUDES SECONDAIRES (2<sup>ème</sup> cycle)

## ÉTUDES SUPÉRIEURES

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER**  
**LE 24 NOVEMBRE 2023**

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être à la charge de ses parents résidant eux-mêmes sur la commune de Loos-en-Gohelle,
- Être âgé(e) de 21 ans au plus tard dans l'année scolaire en cours,
- Être inscrit(e) dans un lycée public ou privé, dans un établissement d'enseignement supérieur,
- Ne pas être inscrit(e) au sein des lycées Léo Lagrange de Bully-les-Mines ou Henry Darras de Liévin en enseignement général (la commune verse une participation financière à l'œuvre du Livre Liévinois).

### PIÈCES À FOURNIR

- Copie du livret de famille (page des parents et de l'enfant concerné),
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois,
- Certificat de scolarité de l'année en cours validé par l'établissement,
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- Jugement de divorce (1<sup>ère</sup> et dernière page ainsi que celle concernant la décision du mode garde)
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom des parents si l'élève est mineur.

## IDENTITÉ DES PARENTS

Nom et prénom des parents : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

## IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

## CYCLE D'ÉTUDES ACTUELLES

Lycée

Établissement d'enseignement supérieur

## BARÈMES D'ATTRIBUTION

<b>Tranche d'imposition</b> (ligne 14, intitulée impôt sur les revenus soumis au barème, du dernier avis d'imposition ou de non-imposition)	<b>Montant de l'allocation</b>
<b>Au-delà de 1500€</b> (ou en l'absence de fourniture du dernier avis d'imposition ou de non-imposition)	35,00€
<b>De 800€ à 1500€</b>	40,00€
<b>Inférieure à 800€</b>	45,00€

Loos-en-Gohelle, le .....

Signature